

Membres du conseil présents :

Enseignants : Mme Legris, Mme Buisson, Mme Dessol, Mme Bellerophon, Mme Jacquet Burnichon, Mme Martinez, Mme Chamaillard, Mr Dumont, Mme Wahrheit, Mme Costes

Parents représentants titulaires : Gatti Séverine, Aurélia Stevens, Christelle Da Silva, Maiween Gouraud, Emmanuelle Aguesse, Céline Gryson, Souzan Adlo,

Représentant de la mairie : M. Bonnet, Mme Audet, Mme Camax

Membres du conseil excusés : Mme Raby, Mme Presle, Mme Munch, Céline Drobycheff

Invités :

Périscolaire : Mme Nabeiro, Mme Faye

1- **Désignation** du secrétaire de séance : Mme Jacquet-Burnichon et **présentation** de l'équipe éducative (tour de table)

2 – Périscolaire représenté par Mme Nabeiro

Observations :

- Présentation de la nouvelle adjointe : Cérédwen
- Inscription des élèves sur les activités du vendredi au coup par coup pour coller au plus près des envies des élèves.
- Stabilité de l'équipe qui est plus dynamique et motivée.
- Projet prévu avec Camille Claudel : leur faire connaître les locaux et faire des ateliers les mercredis et les vendredis, tournois de foot en cours avec différentes écoles.
- Semaine de l'enfance : reportée au mois de novembre

Question des RPE : Est-ce que l'absence d'amicale laïque l'année prochaine aura pas un impact important sur l'effectif du périscolaire ?

Réponse : Ils sont peu nombreux à l'Amicale et jamais sur la totalité de la pause méridienne ou du temps périscolaire.

3- **Prévision des effectifs 2024-2025** : effectif actuel 259, effectif prévu 271

Actuellement 11 classes.

Organisation des classes privilégiant la mixité sociale et garçons/filles, niveaux scolaires, les compatibilités ou incompatibilités, les demandes particulières des élèves, des enseignants et des parents.

Question des RPE

- *Comment les groupes-classes de CP ont-ils été réalisés en début d'année ? Suivant quels critères ?*

Réunion de concertation avec les enseignants de GS qui proposent une répartition en fonction des observations de l'année de GS. Lors de l'admission, recueil des informations auprès de chaque parent sur les souhaits de l'élève, des parents par rapport aux camarades. Les critères sont les mêmes que pour les autres niveaux.

- *En cas d'absences répétées ou prolongées d'un enseignant (et compte-tenu des acquis fondamentaux de la classe de CP), quelle est la démarche de remplacement du rectorat /de l'inspection ? Est-il possible de stabiliser le remplacement via un enseignant remplaçant unique ?*

Le début d'année a été particulièrement difficile : en cas d'absence de quelques semaines, l'inspection essaie de nommer un enseignant sur la période mais ne peut remplacer que sur la période de congés pris.

Cela a été le cas pour le remplacement de Mme Corneille.

Lorsque l'arrêt a été renouvelé la première fois, le remplaçant venu au début était déjà nommé sur un autre remplacement. Mme Deleris a donc été nommée sur le poste.

En début d'année, Mme Deleris a exprimé son souhait de ne pas rester. Aussi en février, Mme Legris est arrivée et nommée sur le poste jusqu'en juin.

• *Comment est assurée la continuité pédagogique en cas de remplacements successifs par des remplaçants différents ?*

Concernant la continuité, les enseignants présents ainsi que la direction de l'école ont assuré un suivi de la classe : celle-ci a été suivie par deux conseillères pédagogiques depuis l'absence de Mme Corneille.

Mme Legris a repris la suite et rencontre en ce moment tous les parents pour faire le point suite aux évaluations nationales et à la remise des livrets.

• *Par quel biais les parents d'élèves concernés sont-ils informés par l'école ?*

Les enseignants sont informés par voie mail ou par le cahier dès que nous disposons des informations.

Communication : question des RPE

• *Est-il possible d'anticiper davantage les communications vers les parents au sein de l'école ? Quelques exemples récents (portes ouvertes CHAM, portes ouvertes Jeanne d'Arc) qui peuvent avoir été perçus comme partiels ou trop tardifs par les parents.* → l'école informe dès que les dates sont connues (pour les portes ouvertes de l'école, nous avons attendu de connaître celles du collège pour éviter le même jour). Les parents d'élèves vont se renseigner auprès du collège pour que la journée d'intégration ait lieu sur l'année de CM2 pour désamorcer des appréhensions ou angoisses. Les parents d'élèves n'ont pas reçu de mail pour prévenir des portes ouvertes du collège Jeanne d'Arc.

Remarque : Le collège a informé les parents d'élèves que

* 2 mails ont été diffusés à toutes les écoles primaires du Puy de Dôme, le 09/01/2024 (mail non reçu par l'école) puis le 19/01/2024 (information sur la section chinois)

* 3 actions sont menées par le collège :

- pré-rentree où uniquement les 6ème sont présents
- actions avec les CM2 sur des journées "langues"
- portes-ouvertes le 23/03/2024

Information pour l'année prochaine :

→ Prévision d'ouverture d'une classe à la rentrée pour permettre un accueil plus qualitatif des élèves en raison du public très hétérogène et des effectifs..

Arrivée de 2 nouveaux enseignants sur l'école.

Question des RPE :

Compte-tenu de la proportion d'élèves allophones dans l'école,

• *L'arrivée de nouveaux élèves allophone est-elle toujours d'actualité (vs 1er conseil d'école) ?* Le nombre d'allophones augmente sur la ville de Clermont. Cette année, 14 élèves allophones sont arrivés cette année (JF : deuxième école qui accueille le plus d'allophones). Chaque année, il est prévu que plusieurs arrivent. Le nombre dépend des logements attribués aux familles sur le secteur. Certains élèves arrivent du secteur voisin faute de places dans l'école de secteur (Paul Bert ou

Victor Duruy)

• *Quels sont les moyens mis en place par l'éducation nationale pour accompagner ces élèves ?*

Les élèves sont intégrés à une classe et une enseignante FLE (français langue étrangère) vient travailler en petit groupe avec eux 2 fois par semaine. En principe ils ont droit à 9h de FLE, en réalité ils ont 2 heures par semaine.

• *Les moyens mis en place sont-ils adaptés et proportionnés à la population d'allophones dans une école ou « forfaitisés » ?*

Les moyens alloués sont déterminés en début d'année. Cette année, l'enseignante vient 2 jours et demi par semaine et prend les élèves à besoin sur ces deux jours. Normalement, il devrait y avoir rééquilibrage si un grand nombre venait.

Questionnement pour l'année prochaine car l'enseignante actuelle sera peut être affectée à 3 écoles au lieu de 2. Nous aurons un redéploiement des enseignants FLE sans connaître la quotité accordée à l'école.

A titre informatif il y a 5 enseignantes sur Clermont, une demande de postes supplémentaires a été faite à l'académie mais aucune création sur Clermont n'a été faite pour l'année prochaine.

En classe, les élèves sont le plus possible intégrés aux activités du groupe mais il y a souvent un grand décalage de compétences. Une demande d'ordinateurs a été faite à la mairie pour faciliter l'enseignement de la langue (phonologie, lexique) mais la demande reste lettre morte. Mme Cawax nous incite à faire une demande par le projet « Faisons l'école ensemble » pour avoir des financements pour des tablettes par le biais de l'éducation nationale.

4- Orientations en classe de sixième et passage

Au niveau des orientations 6ème, les collèges d'affectation sont déterminés suite au volet 1 et les demandes de dérogation devront être données avec justificatif avant les vacances.

Il est donné la possibilité à certains élèves de partir au collège public de la Chaise Dieu dans le cadre d'un partenariat entre les deux académies : les élèves partent en internat d'excellence et débutent l'apprentissage de la musique en lien avec l'orchestre national d'Auvergne.

Avantage : petit collège de moins de 90 élèves, la taille et la prise en charge du matin au soir offre la possibilité d'une réussite scolaire à des élèves qui auraient eu des difficultés en restant dans les grands collèges de Clermont (raisons sociales ou familiales).

Retour d'expérience : 2 élèves sont parties l'année dernière et sont épanouies et en réussite.

Un financement du département permet aux parents d'obtenir une aide conséquente. Les élèves sont transportées gratuitement de Clermont à la Chaise Dieu A/R chaque semaine.

Cette année, un projet d'immersion (2 jours) est prévu pour les élèves qui souhaitent s'y rendre.

Passage en classe supérieure :

Des décisions du conseil des maitres seront données le 7 mai aux familles. En cas de contestation, les familles auront 15 jours pour faire un recours à l'académie.

Enfin, les inscriptions en classe de CP ont commencé (depuis le 4 mars) : un accueil est prévu au mois de juin pour chaque famille.

Questions des RPE

Orientation des CM2 au collège

Le collège Jeanne d'Arc dispose de classes internationales. Quelles sont les modalités d'orientation des élèves vers cette filière ? Y a-t-il des démarches spécifiques à réaliser par les parents ? Suivant quel calendrier ?

Le premier document appelé Volet 1 a été donné pour déterminer le collège de secteur.

Le 5 avril , les familles recevront le doc volet 2 pour demander si le collège de secteur est approuvé : il y aura possibilité de demander des dérogations pour un parcours particulier (voir notice donnée aux parents avec le volet 1).

Pour la classe internationale, un dossier doit être constitué au collège sur demande des parents. Le chinois a été déjà demandé. Une information du collège a été transmise. Le collège envoie les dates de dossier trop tardivement. Les RPE évoquent un double discours du collège : niveau élevé pour être recruté ou plus faible car ils ne font pas le plein. L'école n'a encore reçu aucun dossier à donner. Pour la classe internationale, les enseignants du primaire n'ont aucun avis à donner contrairement aux autres sections.

C'est le volet 2 qui fait foi pour la demande : un document supplémentaire est complété pour effectuer cette demande d'orientation avec le volet 2 puis transmis au collège . Celui-ci convoque pour un éventuel test d'admission.

5- Projets pédagogiques et axes de travail

Un projet d'école est en cours de rédaction et sera présenté lors du dernier conseil d'école.

Projets collectifs de l'école demandant des financements :

- Construction d'un parcours artistique et culturel en lien avec la Chaise-Dieu et l'art médiéval.

Thème de l'année : Musique et danse au Moyen-Age

Les élèves de CM2 sont partis une journée à la Chaise Dieu pour y rencontrer les collégiens (ateliers) et une visite de l'abbatiale et des tapisseries avec un atelier de conception sur le thème de l'année dernière (bestiaire).

Chaque année, il est prévu un voyage pour les CM2 à la Chaise Dieu.

Les cycles 2 et 3 ont également participé cette année en priorité aux parcours culturels de la mairie autour de la musique et la danse.

- Projet de voyage scolaire pour les 2 classes de CM1CM2 et la classe de CM2 du 24 au 26 juin au Lioran : activités sportives prévues en rapport avec les jeux olympiques.

Tous les enfants doivent partir (choix d'une durée courte pour permettre que tous viennent).

Coût par élève : 150 euros

Financement du voyage : Ventes de gâteaux organisées à différents moments, Trousse à projets (appels de dons), Propositions de dons de l'association de parents d'élèves et participation financière de parents (selon le restant à donner).

A noter : les parents qui en font la demande peuvent avoir une prise en charge par le CCAS.

- Projet de visite du Sénat pour une classe de CM1CM2 suite à la proposition d'une maman sénatrice : financement par le conseil départemental et par un don de la maman, complément financé par une vente de gâteaux. Don de 300 ou 400 euros.

- Deux classes se rendront à Micropolis le 6 mai: coût par élève 36,5 euros

Financement : ventes de crêpes, don association parents d'élèves et participation des parents

- Deux classes se rendront au jardin de la Terre à Ambert le 14 mai et partiront pour une balade botaniste : une vente décorations florales fabriquées par les élèves a eu lieu avant le conseil et sera

complétée par une vente de gâteaux le 10 avril.

Le coût par élève est de 30 euros.

Pour financer les sorties prévues d'ici la fin de l'année :

- Vente de calendriers à Noël : bénéfice 461,31 euros
- Vente de photos de classe prévues au mois d'avril le 8 et 9 avec l'école maternelle. Les commandes seront dématérialisées sur Internet. Possibilité d'aider les familles qui le demandent et de payer à l'école).
- Fête d'école prévue le 20 juin : actions école
- Actions de l'association des parents d'élèves : chocolats de Pâques : (recettes 2023 : 385 euros)
carnaval : (recettes 2023 : 360 euros)
Adhésion : (recettes l'année dernière : 17 en maternelle et 26 en élémentaire 485 euros)

Gestion de la coopérative scolaire :

Questions des RPE :

Les comptes et situations de la coopérative scolaire peuvent-ils être présentés au cours du conseil d'école ?

Solde de la coopérative scolaire : 2 292 euros au 28 mars

Répartition des gains : 7 euros par élève en début d'année qui sont utilisés pour participer aux sorties et à l'achat de fournitures en cours d'année pour un projet de classe.

Dons de l'asso des parents d'élèves de 150 euros par classe. Ils feront le don directement sur la trousse à projet pour libérer le montant déjà donné sur la plateforme.

• *A quelle hauteur les différents voyages de classes sont-ils financés par la coopérative ? A quelle hauteur les différentes sorties scolaires (cinéma, ski de fond,...) sont-elles financées par la coopérative ?*

A hauteur des 7 euros par élève attribués en début d'année. Le solde demandé aux familles dépend des recettes des ventes et des dons.

Par d'autres biais ? Trousse à projets pour les cycle 3 gains reçus ce jour : 1150 EUROS

Pour le débloquent, besoin de compenser provisoirement un don de 1350 euros pour toucher les dons (minimum exigé pour le projet sur la plateforme débloquable uniquement si ce minimum est atteint).

Par l'association des parents d'élèves Festi'Ferry ?

Réponse : oui en faisant le don total. Une répartition entre les projets sera effectuée en conseil des maîtres.

• *Le principe de l'appel aux dons est-il efficace ? Comment est-il perçu au sein de l'établissement ? Va-t-il être reconduit pour d'autres projets ?*

Oui gains de plus de 1000 euros sur un projet. Aide indispensable pour permettre d'organiser des projets.

L'école malheureusement doit faire appel à des financements extérieurs car elle n'a pas de moyens de financer les projets hors sollicitation des parents. Choix de ne pas alimenter la coop par un appel aux dons des parents.

Reconduction si nécessaire. On ne peut pas faire des projets coûteux tous les ans.

Activités pédagogiques et sorties depuis le premier conseil d'école :

- Dans le domaine sportif : Des rencontres sportives ont eu lieu en athlétisme au Stadium Jean Pellez.
- Un cycle ski de fond, patinoire et escalade a été proposé à des cycles 3 et des élèves de cycle 1 ont fait de l'orientation au jardin Lecoq.
Piscine pour les CPA, CE2A, CE1CM1, CM2, CE1, CM1, CE2B, CPB
- Dans le domaine artistique,
 - * Plusieurs classes participent à École et cinéma : Totoro et documentaire La vallée des loups
 - * Visite de l'Opéra pour une classe, spectacle à la Comédie, participation à un concert le soir de l'orchestre baroque La Chapelle Harmonique, pièce de théâtre « de l'or au bout des doigts »
 - * Dans le cadre des parcours culturels proposés par la mairie, les élèves sont allés à divers spectacles de danse (Les Brayauds, troupe Zephyr à la Comédie,... à des concerts de musique ((Orchestre national d'Auvergne), à des visites du patrimoine sur Clermont
- Dans le domaine culturel,
 - *des classes sont allées à l'exposition L'Ours au musée Lecoq, visite des tapisseries de la Chaise Dieu
- Dans le domaine de la musique,
 - * Plusieurs classes ont chanté Noël devant l'école et au marché de Noël
 - * Les classes ont partagé un moment de danse avec les élèves du lycée de tous les talents au Conservatoire.
 - * Une animation en musique a été proposée par les étudiants en master Action culturelle de l'Université de Clermont Auvergne.
- Dans le cadre d'échanges,
 - *les CM2 ont participé à une journée International day au collège avec les 6èmes
 - *les CM2 échangent avec le collège en anglais avec la création d'un padlet et en sciences avec la pratique d'une séance au collège en physique
 - *les élèves de l'école partagent des moments de lecture avec les élèves de maternelle
 - * la classe cm2 travaille autour d'un projet de lecture de contes avec une classe de sixième.
 - * les élèves de CM2 ont partagé des activités sportives avec les élèves du collège de la Chaise Dieu
- Dans le domaine de L'éducation civique et à la santé les infirmières municipales sont intervenues autour de la sexualité et de l'hygiène en cycle 3, du sommeil en cycle 2.
- La police municipale est intervenue dans le cadre de la sécurité routière pour apprendre à être piéton. Elle reviendra auprès des CM2 pour le savoir rouler.
- Une assistante d'allemand est venue faire 3 séances d'initiation auprès des CM2.

6-Pratiques artistiques à l'école : danse, musique, chorale et parcours culturel

2 possibilités à l'école : CHAM à partir du CE1 et CHAD à partir du CE2

Conservatoire

Conseil CHAM/CHAD : à prévoir période 5

La période d'examens a débuté. Tout se passe sereinement pour l'instant. Les RPE disent qu'ils ne sont pas au courant des examens, avoir des informations sur le cycle. Les parents demandent à ce que les professeurs organisent des réunions avec les parents. Pour la CHAD, prendre RDV avec Maureen qui est la responsable. Pour la CHAM, prendre RDV avec les professeurs directement. Les parents demandent un cahier de liaison pour faire le lien avec les professeurs. Des adaptations sont progressivement proposées aux élèves ayant des besoins particuliers. L'inclusion est inscrite dans la nouvelle convention (en signature à la direction du Conservatoire).

Les portes ouvertes se sont déroulées le 16 mars et ont permis d'accueillir de nombreux parents.

Les tests d'entrée ont lieu le 15 mai en danse et le 30 avril et 2 mai en musique.

Nouveauté pour les CHAM : possibilité de faire un parcours voix à la place de l'instrument.

Les effectifs pour l'année prochaine seront donnés en juin.

Projet chorale pour toutes les classes : Mathieu Pommeret pour les TRAD et CHAD et Johanne Roche pour les CHAM

Parcours culturel : se référer au paragraphe 5

7- Travaux

Aménagement de la cour de récréation :

Plusieurs réunions ont été organisées et ont abouti à un projet concrétisé par les plans en pièces jointes.

La proposition a tenu compte des contraintes d'aménagement, des souhaits des élèves et des équipes, de l'analyse des besoins.

Travaux prévus en 2024 .

Prévisions des travaux des places Delille et Salford : consultations prévues dans le quartier

8 - Rencontres festives

Organisations de l'école : vente de gâteaux ou objets fabriqués par l'école, journée olympique le 5 avril

Organisation par l'association Festi-ferry

- Goûter de Noël en décembre :

Observations : recette de 400-500 euros. Organisation à revoir, certains parents se sont retrouvés dans la cuisine alors qu'un secteur avait été délimité (entraîne un problème de sécurité et de nettoyage non prévu).

- Fête du printemps le 2 avril :

Stands par le SMAP, vente de gâteaux et boissons par les parents

- Fête de fin d'année le 20 juin (tables et chaises demandées à la mairie)

A organiser

9- Echanges entre les RPE et les élus (Mme Audet et M. Bonnet):

- Explication sur le mouvement de grève : c'est souvent un mouvement de grève nationale subie car

les préavis sont reconduits de mois en mois. La date tombe au dernier moment.

Pour la dernière grève, il y a eu un problème avec délai de prévenance car elle tombait un vendredi.

La mairie a recueilli le nombre de grévistes mais avec retard .

Sujet des grèves : ATSEM, diverses raisons (mvt local mvt national)

Il est complexe de définir le type de personnel qui fait grève.

Repas froids prévus si grève d'un UPC.

- Remarques : Si on ferme un restaurant c'est qu'il n'y a pas le personnel nécessaire, pas le taux d'encadrement nécessaire. Ce n'est pas une question de production de services. Le personnel de restauration fait partie du taux d'encadrement.

Question des RPE : Pourquoi certaines écoles sont fermées d'autres ouvertes, le smap ouvert ou pas ? Tout dépend du personnel qui fait grève.

Est-il possible de transférer du personnel d'une école à une autre pour laisser une cantine ouverte au lieu d'en fermer deux ? C'est aussi le droit de grève : on ne remplace pas des personnes grévistes. Les agents ne sont pas corvéables, ils exercent leurs droits.

Lorsque 25 pour cent des enseignants sont grévistes, la mairie met en place un service minimum.

Clôture du conseil d'école à 20h33